

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE

DU 7 MARS 2019

CONVOCATION AU CONSEIL SYNDICAL ORDINAIRE adressée le 26 février 2019

ORDRE DU JOUR

- Compte administratif 2018 et compte de Gestion 2018
- Affectation des résultats 2018
- Budget primitif 2019
- Appel à participation
- Etat des travaux
- Affaires diverses

Le Président

Hervé TOURNOUX

DELIBERATIONS

MEMBRES PRESENTS : Alexandra ARDIET, Gérard THOMAS, Titulaires (commune de GENNES)
Aimé BARTHOD-MALAT, Christian PASCAL, Titulaires (commune de LA VEZE)
Gilles BOUDAY, Titulaire, Dominique PEGEOT, Titulaire (commune de MORRE)
Hervé TOURNOUX, Titulaire, (commune de MONTFAUCON)

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Françoise JOURNOT, Titulaire (commune de MONTFAUCON)
Alain RICHARD suppléant (commune de MONTFAUCON)
Alexandre CONTOZ, Président du FCMMGV

SECRETARIAT DE SEANCE : Alexandra ARDIET

ORDRE DU JOUR : Le président propose de compléter l'ordre du jour par une question :

Clef de répartition des communes et du FCMMGV

Ainsi complété, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 novembre 2017 :

Sans modification, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président informe le syndicat, que ce dimanche 3 mars 2019, la fusion avec les clubs de MONTFAUCON, NANCRAÏ, OSSE, BOUCLANS et GONSANS a été votée et adoptée. Elle sera effective pour la saison 2019 /2020.

Le président félicite Alexandre CONTOZ, Président du football-club MONTFAUCON , MORRE, GENNES, LA VEZE et toute son équipe pour le travail réalisé en sachant qu'il reste encore beaucoup à faire pour l'aboutissement de ce beau projet sportif. Il précise que le SIVU SAGES avec l'ensemble de ses membres restera un partenaire privilégié avec toujours la même volonté, de mettre à disposition des infrastructures dignes du grand club, que vous allez devenir.

Le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire du 4 février 2019 en présence de :

- Alexandra ARDIET, Titulaire (commune de GENNES)
- Christian PASCAL, Titulaire (commune de LA VEZE)
- Gilles BOUDAY, Titulaire (commune de MORRE)
- Hervé TOURNOUX, Titulaire (commune de MONTFAUCON)
- Alain RICHRAD, suppléant (commune de MONTFAUCON)

visant à procéder à l'orientation budgétaire pour l'année 2019.

Le Président rappelle son attachement à ne pas augmenter les participations des communes, avec toutes les contraintes que cela impose dans la gestion de notre syndicat. Cette année encore le budget proposé a été affiné, ce qui nous permet de prendre en compte le diagnostic technique et financier de la réfection du terrain de Gennes tout en conservant pratiquement la même contribution des communes.

I – a) Examen du Compte administratif

Le Président présente le compte administratif 2018 du SIVU SAGES qui comprend les sections de fonctionnement et d'investissement. Le compte administratif présenté par le Président se traduit ainsi :

Section de Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	:	62 878.77 €	
Dépenses de fonctionnement	:	<u>59 060.59 €</u>	
Résultat 2018	:	3 818.18 €	excédent de fonctionnement
Reprise excédent 2017	:	<u>3 377.00 €</u>	
Excédent de fonctionnement	:	7 195.18 €	

Section d'Investissement

Recettes d'investissement	:	37 665.87 €	
Dépenses d'investissement	:	<u>35 272.95 €</u>	
Résultat 2018	:	2 392.92 €	excédent d'investissement
Reprise du déficit 2017	:	<u>- 7 597.99 €</u>	
Déficit d'investissement	:	- 5 205.07 €	

I – b) Compte de gestion du Comptable du Trésor

Présenté par le Président, le compte de gestion est en parfaite cohérence avec le compte administratif.

A l'unanimité, le conseil syndical approuve le compte de gestion de Monsieur le Receveur Principal.

I – c) Vote du compte administratif : en l'absence du Président, le compte administratif tel que présenté par le doyen d'âge est approuvé à l'unanimité.

II - AFFECTATION DES RESULTATS 2018

En section d'investissement, le résultat 2018 déficit de **5 205.07 €** est inscrit au compte 001 dépenses d'investissement.

En section de fonctionnement, le résultat 2018, excédent de fonctionnement de **7 195.18 €** est affecté ainsi :

- 5 205.07 € au compte 1068 recettes d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement
- Le solde, 1 990.11 € au compte 002 recettes de fonctionnement

A l'unanimité, le conseil syndical approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- **Le déficit d'investissement de 5 205.07 € est inscrit au compte 001 dépenses d'investissement.**
- **L'excédent de fonctionnement de 7 195.18 € est affecté ainsi :**
 - **1 990.11 € au compte 002 recettes de fonctionnement**
 - **5 205.07 € au compte 1068 recettes d'investissement**

III- CLE DE REPARTITION DES COMMUNES ET DU FCMMGV

III – a) Situation actuelle

Le président rappelle que conformément aux statuts et des clés de répartition des charges modifiées par les conseils syndicaux des 15 mai 2008 et 20 février 2012, la participation actuelle des communes est la suivante :

a) 20 % des charges portent sur les équipements des communes, ceux-ci étant affectés de coefficients liés à la nature et à la qualité des équipements, convertis en pourcentage.

- Montfaucon : 38 %
- Morre : 12 %
- Genes : 38 %
- La Vèze : 12 %

b) 36% des charges portent sur la population respective des quatre communes du dernier recensement (population DGF).

c) 44% des charges portent sur le nombre de licenciés au club de l'année en cours, débutant le 1^{er} septembre de l'année N-1 issus des quatre communes. Les 50 premiers joueurs issus des communes extérieures au SIVU sont répartis sur les 4 communes à hauteur de 12.5 joueurs par commune. Le club apportant pour sa part le nombre de licenciés « extérieurs » supérieur à 50.

La part du club ne porte pas sur les charges des équipements des installations de MONTFAUCON.

III – b) Proposition d'évolution

Les charges portant sur les installations et la population restent inchangées.

Pour les charges portant sur le nombre de licenciés et compte tenu :

- que les communes du SIVU se répartissent les 50 premiers joueurs extérieurs,
- que cette évolution a été mise en place pour conserver les joueurs de nos villages.
- que le club ne subit plus cette dépense injuste.

Il est proposé que la part du club, pour les licenciés extérieurs supérieurs à 50 joueurs, supporte les charges des équipements et installation de Montfaucon au même titre que les quatre communes du SIVU.

Après débat, à l'unanimité le conseil syndical retient cette proposition.

III – BUDGET PRIMITIF 2019

Le document est remis en séance. Il fait suite à la réunion du 4 février 2019. Il est présenté et commenté par Hervé TOURNOUX, Président.

Après examen du budget primitif 2019, il ressort que les sections sont :

- équilibrées à hauteur de 70 980 € en fonctionnement
- en suréquilibre en investissement avec 40 306 € inscrits en recettes et 39 411 € inscrits en dépenses.

A l'unanimité, le conseil syndical adopte le budget primitif 2019 tel que présenté.

IV - APPEL A PARTICIPATION 2019

Le tableau suivant est remis en séance. Il est commenté par Hervé TOURNOUX, Président.

Ce tableau tient compte des nouvelles dispositions d'évolution de la clé de répartition votée le 15 mai 2008, le 20 février 2012 et ce jour.

Population : source DGF

Etat des licenciés au 1/1/2019 : Montfaucon : 103- Morre : 15 - Gennes : 25 - La Vèze : 7- Extérieurs : 121- total 271 joueurs. Soit **200** licenciés pour les communes et **71** pour le club.

Règle de calcul pour la répartition des joueurs du FCMMGV :

Conformément à la délibération du 20 février 2012, à compter de 2017, les 50 joueurs du club sont répartis sur les 4 communes, soit **12.5 joueurs chacune**.

Le club garde à sa charge le nombre de licenciés "extérieurs" supérieur à 50.

	MONTFAUCON (1576 habitants)		MORRE (1458 habitants)		GENNES (699 habitants)		LA VEZE (460 habitants)		CLUB	
	Indice en %	Montant en €	Indice en %	Montant en €	Indice en %	montant en %	Indice en %	Montant en €	Indice en %	Montant en €
PREVISION BUDGETAIRE : 48 889 €										
20 % au titre des Equipements soit : 9 778 €	38	3 715.64	12	1 173.36	38	3 715.64	12	1 173.36		
36 % au titre du nombre d'habitants soit : 17 600 €	1576/ 4193	6 615.22	1458/ 4193	6 119.91	699/ 4193	2 934.03	460/ 4193	1 930.84		
44 % au titre du nombre licenciés soit 21 511 €	115.5/ 271	9 167.97	27.5/ 271	2 182.85	37.5/ 271	2 976.61	19.5/ 271	1 547.84	71/271	5 635.72
participation prévisionnelle 2019	19 498.83 €		9 476.12 €		7 475.13 €		4 652.04 €		5 635.72 €	
participation prévisionnelle 2018	17 638.33 €		10 758.81 €		6 879.96 €		4 104.20 €		3 318.70 €	
participation réelle 2018	17 638.33 €		10 758.81 €		6 879.96 €		4 104.20 €		0.00 €	

Le prochain appel de fonds se fera à 50 % puis 25% courant été 2019 et le solde en fin d'année.

A l'unanimité, les membres du conseil syndical approuvent le tableau d'appel de fonds pour l'année 2019 tel que présenté, et autorisent le Président à émettre les titres de paiement envers les communes et le FCMMGV.

VII – ETAT DES TRAVAUX

- L'aménagement de la buvette au stade de MONTFAUCON est terminé. Le Président remercie le club pour cet aménagement, et rappellera à Alexandre CONTOZ que le SIVU, prendra en charge les travaux de plomberie à hauteur de 800 € conformément au conseil du 18 novembre 2018.
- Le président informe que les portes dégradées lors du dernier vol à Gennes, ne sont toujours pas remplacées, mais que Jean-Louis BOISSENOT a effectué une réparation de fortune qui reste très convenable. Néanmoins un devis de remplacement est demandé à la MIROITERIE COMTOISE.

Pour information du conseil syndical.

VIII – AFFAIRES DIVERSES

1/ Le Président informe que le SIVU a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur « l'application de la législation de sécurité sociale ». Les conclusions reçues sont : **aucune irrégularité relevée.**

2/ Le Président rappelle que lors du conseil syndical du 18 novembre 2018 il a été mandaté pour recruter un agent d'entretien, pour le stade de GENNES et signer un contrat de travail sur la base de 168 heures annuelle, soit 14 heures par mois.

Après réévaluation du temps de travail, en accord avec l'agent, il informe, que Monsieur Jean-Louis BOISSENOT est embauché par le SIVU depuis le 1^{er} mars 2019 à temps non complet, pour une durée annuelle de 132 heures, soit 11h par mois.

Le coût salarial brut est estimé à 1 304.16 €.

3/ Le Président expose le courrier du 5 février 2019, par lequel le GRAND BESANCON, demande si nous souhaitons poursuivre notre adhésion au groupement de commande relatif à la fourniture d'électricité pour le stade de Gennes.

Le président propose de confirmé l'adhésion à ce groupement de commande.

A l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer la délibération.

4/ Le Président rappelle le projet de remplacement de la pelouse synthétique du stade de Gennes.

Il souhaite programmer un conseil syndical, courant avril 2019, pour présenter le projet aux quatre Maires des communes adhérentes.

Sans autre question, à 20h15, le Président déclare la séance levée.

La Secrétaire

Alexandra ARDIET

Le Président

Hervé TOURNOUX



